

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-52 du 3 Mars 1992

portant approbation du bilan et des comptes annexés de l'exercice clos au 31 Décembre 1990 du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N°89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) en sa séance du Vendredi 9 Août 1991 ;

SUR Proposition conjointe du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Février 1992

          D E C R E T           :

Article 1er.- Sont approuvés le Bilan et les Comptes Annexes de l'exercice clos au 31 Décembre 1990 du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB), tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

*Nicéphore SOGLO*  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général à la Présidence  
de la République,

*Désiré VIEYRA*  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

*Robert TAGNON*  
Robert TAGNON.-

Le Ministre des Travaux  
Publics et des Transports,

*Rigobert LADIKPO*  
Rigobert LADIKPO  
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 ME/SGPR 4 MPRE-MTPT 2 Autres Ministères 10  
DP-INSAE 3 BCP 1 DTCP 4 CNCN 10 CCIB 2 DB-DCOF-DSDV-DI 10 UNB-FASJEP  
4 JORB 1.-